## République française Département de l'Yonne CNE CHATEL CENSOIR

## Séance du vendredi 05 mars 2021

Date de la convocation: 26/02/2021

Membres en

L'an deux mille vingt-et-un et le cinq mars l'assemblée

exercice :

régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de

Présents: 12 Olivier MAGUET,

Votants: 15

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,

Pour : 0 Contre : 0 Anne COLLINOT, Jean-Jacques DEBIEVE, Richard DETHYRE, Laurence HOURLIER, Thomas HOURLIER, Barbara

LOUCHART, Michèle MATHIEU, Catherine PECHERY, Jacky

PECHERY

Abstentions: 0

Représentés: Adeline BEAUFUMÉ par Annick IENZER, Emilie KONNERT par Olivier MAGUET, Flavie

ROUSSEAU-LEKUCHULA par Anne COLLINOT

Excusés:

## REMBOURSEMENT DES FRAIS DE GARDE OU D'ASSISTANCE DES ELUS - (D 2021 026)

Considérant la volonté de la Commune de Châtel-Censoir de favoriser l'implication citoyenne des jeunes actifs dans la vie communale,

Considérant la loi « engagement et proximité » qui a rendu obligatoire le remboursement par les communes aux élus municipaux des frais de garde et d'assistance nécessaires à l'exercice de leur mandat,

Etant entendu que le législateur a institué une compensation de cette charge par l'Etat au profit des communes de moins de 3 500 habitants,

Le Maire propose au Conseil municipal les modalités de cette prise en charge, à savoir un calcul du défraiement aux élus sur la base du SMIC horaire brut en vigueur appliqué au temps passé en réunion.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

ACCEPTE le dispositif de remboursement aux élus des frais de garde d'enfants ou d'assistance sur la base du SMIC horaire brut en vigueur appliqué au temps passé en réunion;

AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Le Maire Oliver MAGUET